



Avis d'initiative n°49 du 5 septembre 2016

Du Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes

SUR LES INDICATEURS DU PLAN MARSHALL 4.0

CWEHF

Rue du Vertbois, 13C – 4000 Liège

Secrétariat : Thérèse VAN HOOFF – 04/232.98.31 – therese.vanhoof@cesw.be

Secrétariat administratif : Patricia VELLA – 04/232.98.63 – patricia.vella@cesw.be

A la réunion du CWEHF du 4 juillet 2016, M. VAESSEN, Délégué spécial de la Cellule des Stratégies transversales wallonnes, a présenté le premier rapport annuel du Plan Marshall4.0 (9 juin 2016). Suite à cette présentation, le CWEHF a relevé la nécessité d'intégrer une dimension « genre » en établissant des indicateurs sexués, afin de pouvoir détecter par la suite si les actions proposées dans le Plan Marshall4.0 ont profité aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

Le présent avis d'initiative fait suite à une sollicitation informelle du Délégué spécial qui a suggéré que le CWEHF puisse proposer des indicateurs « à sexuer » dans la liste de ceux qui sont définis dans ce premier rapport annuel. La liste des indicateurs n'étant pas encore définitivement arrêtée pour certains axes, M. VAESSEN a proposé que le CWEHF examine les **axes I, III, et IV** dans un premier temps.

I. Préliminaire : clarification des différentes notions abordées dans l'avis

Pour clarifier le vocabulaire, il y a lieu d'explicitier d'abord la notion de « genre » afin de pouvoir comprendre par la suite la notion « d'intégration de la dimension de genre ».

De même, il y aura lieu de définir la notion « d'indicateurs de suivi » de manière à pouvoir vérifier correctement la pertinence de tout indicateur retenu dans le processus de suivi du PM4.0.

I.1. Notions « sexe », « genre », « intégration de la dimension de genre »

Le mot « genre » est différent du mot « sexe » :

- Le « sexe » désigne les différences biologiques entre les hommes et les femmes. Ces différences sont universelles et intemporelles.
- Le « genre » est une notion culturelle, construite autour de chacun des 2 sexes biologiques, qui définit des caractéristiques liées au statut des hommes et des femmes dans une société donnée. Elles sont souvent liées à des stéréotypes. Cette notion varie dans le temps et dans l'espace.

La notion « d'intégration de la dimension de genre » :

« Une politique, mesure ou action, etc, **présente une dimension de genre quand elle concerne un domaine où femmes et hommes** sont dans des situations respectives différentes.

Une politique, mesure, action, etc. **est analysée sous l'angle du genre** quand on évalue son impact potentiel sur la situation respective des femmes et des hommes ». Cette analyse vise à interroger les stéréotypes sexistes et les rôles sexués véhiculés par notre société. « **Des statistiques ventilées par sexe** concernant les personnes visées par les politiques, mesures, actions, etc. sont souvent indispensables à réaliser en amont d'une analyse sous l'angle du genre. Ces statistiques permettent en effet de se faire une idée précise de la situation respective des femmes et des hommes et des différences éventuelles entre les 2 sexes.

Cependant, toute différence entre la situation des femmes et des hommes ne constitue pas une inégalité. **Une différence est considérée comme problématique** sur le plan de l'égalité entre hommes et femmes lorsqu'elle limite l'accès aux ressources (revenus, travail, responsabilité/pouvoir, santé/bien-être, savoir/éducation, mobilité, temps...) ou qu'elle limite l'exercice des droits fondamentaux (droits civils, sociaux et politiques) de l'un ou de l'autre des 2 sexes.

Une politique, mesure, action, etc. **intègre la dimension de genre** quand elle contribue à **éviter ou corriger** d'éventuelles inégalités entre hommes et femmes.

L'identification des différences entre les femmes et les hommes prend parfois comme point de départ des généralisations – appuyées ou non par des statistiques – à propos de la situation des

femmes et des hommes. Le but n'est pas de confirmer ou de renforcer ces stéréotypes en créant des solutions séparées pour les femmes et les hommes. L'objectif est, sur base des différences constatées entre les femmes et les hommes, d'élargir la portée d'une politique, mesure, action, etc., pour qu'elle prenne en compte les situations des unes et des autres. Cela favorise tant l'égalité que l'efficacité des politiques, qui profitent à chacun, indépendamment de son sexe et de sa situation »¹.

I.2. La notion « d'indicateurs de suivi »

Un indicateur de suivi est composé

- D'un indicateur de réalisation à court terme : celui-ci permet de vérifier si les actions prévues ont été ou non réalisées et pour quel montant financier (nombre d'hommes et de femmes ayant bénéficié d'une formation....).
- D'un indicateur de résultat à moyen terme : celui-ci permet de mesurer l'impact immédiat d'une action (nombre d'hommes et de femmes qui ont obtenu un emploi après une formation....).

A ces indicateurs de suivi, il conviendrait d'ajouter des indicateurs d'impact à long terme dans le rapport d'évaluation final de manière à objectiver l'amélioration ou non de l'égalité entre hommes et femmes suite à la mise en œuvre des actions qui ont été proposées.

Afin de pouvoir mener à bien ces divers indicateurs, il est nécessaire de disposer d'un état de la situation qui prévalait avant la mise en place des actions. Pour ce faire, il est fondamental de produire des **statistiques sexuées dans tous les domaines concernant des personnes, de manière à pouvoir déterminer par la suite des indicateurs sexués pertinents.**

II. Avis du CWEHF

Rédaction du rapport

Tout d'abord, le CWEHF tient à souligner la qualité et la lisibilité du premier rapport de suivi du 9 juin 2016. En effet, chaque axe contient :

- Un point « En bref ».
- Un point « élément de synthèse » composé d'un point « éléments de synthèse » et d'un « point nécessitant une décision/intervention ». Dans ce même point, on peut aussi y trouver la réponse du Gouvernement.

Cette mise en page est aérée, agréable à lire et permet de mieux se rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PM4.0.

Indicateurs

Le CWEHF constate que les indicateurs proposés sont exclusivement des indicateurs de réalisation. Tous les indicateurs concernant des personnes doivent être sexués pour pouvoir obtenir un état pertinent de la situation et pouvoir, par la suite, prendre connaissance de son évolution.

Le CWEHF regrette que quelques indicateurs proposés lors du Plan Marshall2.Vert comme « facilement sexualisables » n'aient pas été sexués depuis lors. Il s'agit, par exemple :

- I.1.5 : nombre d'apprenants formés (IFAPME) ;
- I.2.2. : nombre de bénéficiaires d'essais-métiers ;
- I.6. Nombre de jeunes bénéficiaires des actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre.

¹ IEFH, 2015 : « Manuel pour l'intégration de la dimension de genre dans les procédures d'octroi de subsides »

Au niveau de l'entrepreneuriat au point I.6. : « Sensibiliser à l'esprit d'entreprendre », le CWEHF demande de supprimer le mot féminin aux mots « entrepreneuriat ~~féminin~~ » car il renforce les stéréotypes sexués. Après la sélection des projets, il est alors possible de mettre en évidence ceux émanant de l'entrepreneuriat féminin.

Dans ce même point, le CWEHF propose d'ajouter 2 indicateurs sexués :

- Répartition sexuée du nombre de micro-crédits octroyés aux hommes et aux femmes. En effet, le micro-crédit doit être destiné aux porteurs de projets les plus sécurisés en accordant une attention aux effets de genre (intégration de la dimension de genre dans l'analyse des résultats).
- Répartition sexuée des membres du Conseil d'administration des spin-off par secteur d'activité.

Le tableau ci-dessous reprend les propositions d'indicateurs à sexuer sur base du tableau transmis par M. VAESSEN lors de la réunion du CWEHF du 4 juillet 2016 (Axe I, III et IV) :

I.1. BOOSTER L'ALTERNANCE COMME DISPOSITIF PERMETTANT L'ACCES AU MARCHE DU TRAVAIL OU LE RETOUR A L'EMPLOI
I.1.2. Harmoniser le statut des apprenants en alternance et les modalités d'encadrement en entreprise
REPARTITION SEXUEE du nombre de tuteurs formés par l'IFAPME PAR SECTEUR D'ACTIVITE
REPARTITION SEXUEE du nombre de tuteurs formés par le FOREM PAR SECTEUR D'ACTIVITE
I.1.3. Amplifier la reconnaissance des savoirs et des savoirs-faire professionnels acquis en-dehors des filières de formation et d'enseignement classiques
REPARTITION SEXUEE du nombre de titres de compétences délivrés dans le CdC, les centres IFAPME et les centres FOREM PAR SECTEUR D'ACTIVITE
REPARTITION SEXUEE du nombre d'épreuves de validation organisées dans les CdC, les centres IFAPME et les centres FOREM PAR SECTEUR D'ACTIVITE
I.1.5. Augmenter la qualité de la formation et de l'encadrement dans les centres de formation en alternance
REPARTITION SEXUEE du nombre d'apprenants ayant bénéficié de l'offre de remédiation/d'accrochage PAR SECTEUR D'ACTIVITE
REPARTITION SEXUEE du nombre d'apprenants formés (IFAPME) PAR SECTEUR D'ACTIVITE
I.1.6. Renforcer le lien entre l'offre de formations et les métiers d'avenir
Nombre de nouveaux référentiels de formation développés
REPARTITION SEXUEE du nombre de personnes formées dans les métiers d'avenir (stagiaires) PAR SECTEUR D'ACTIVITE
REPARTITION SEXUEE du nombre de personnes formées en alternance par le FOREM PAR SECTEUR D'ACTIVITE
I.1.7. Développer l'alternance comme méthode d'apprentissage dans l'enseignement supérieur
REPARTITION SEXUEE du nombre d'apprenants formés en alternance (dont nombre de certifications délivrées) PAR SECTEUR D'ACTIVITE

I.2. DEVELOPPER L'ORIENTATION DES APPRENANTS TOUT AU LONG DE LA VIE
I.2.2. Renforcer les dispositifs de « découvertes métier »
Nombre d'actions de Découverte métier à l'attention des jeunes
REPARTITION SEXUEE du nombre de bénéficiaires d'ESSAIS-METIERS
REPARTITION SEXUEE du nombre de participants aux actions Découverte Métier PAR SECTEUR D'ACTIVITE
REPARTITION SEXUEE du nombre d'essais-métiers organisés PAR SECTEUR D'ACTIVITE
I.4. POURSUIVRE ET RENFORCER LE « PLAN LANGUES »
I.4.1. Optimiser et rationaliser les formules de bourses
REPARTITION SEXUEE du nombre de bourses « élèves »
REPARTITION SEXUEE du nombre de bourses BRIC (jeunes diplômés)
REPARTITION SEXUEE du nombre de bourses d'immersion en école de langues (Apprenants IFAPME)
REPARTITION SEXUEE du nombre de bourses d'immersion en langues (Demandeurs d'emploi)
REPARTITION SEXUEE du nombre de participants en formation préparatoire PAR SECTEUR D'ACTIVITE
REPARTITION SEXUEE du nombre de stages en entreprise au sein de l'UE (Demandeurs d'emploi) PAR SECTEUR D'ACTIVITE
REPARTITION SEXUEE du nombre de stages en entreprise en Belgique, hors Wallonie (Demandeurs d'emploi) PAR SECTEUR D'ACTIVITE
REPARTITION SEXUEE du nombre de personnes coachées
I.4.2. Soutenir l'apprentissage à distance des langues notamment par l'intermédiaire de la plateforme Wallangues
REPARTITION SEXUEE du nombre d'activations sur la plateforme Wallangue depuis le 1/1/2016
I.4.4. Former les jeunes wallons aux métiers de l'international en collaboration avec les entreprises wallonnes exportatrices
REPARTITION SEXUEE du nombre de bénéficiaire du programme EXPLORT (DE et étudiants) PAR SECTEUR D'ACTIVITE
I.5. RENFORCER L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
REPARTITION SEXUEE du nombre de demandeurs d'emploi, travailleurs occupés, ayant suivi avec fruit la formation/an PAR SECTEUR D'ACTIVITE
REPARTITION SEXUEE du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur (par type d'établissement), de l'enseignement secondaire, non diplômés ayant suivis avec fruit la formation/an PAR SECTEUR D'ACTIVITE
I.6. SENSIBILISER A L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE
REPARTITION SEXUEE du nombre de jeunes bénéficiaires des actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre
REPARTITION SEXUEE du nombre de projets sélectionnés dans les appels à projets entrepreneuriat féminin

REPARTITION SEXUEE du nombre d'étudiants ayant un statut d'étudiant entrepreneur
Le CWEHF propose d'ajouter les indicateurs suivants :
REPARTITION SEXUEE du nombre de micro-crédits PAR SECTEUR D'ACTIVITE
REPARTITION SEXUEE des membres du Conseil d'administration des spin-off PAR SECTEUR D'ACTIVITE
III.1. POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES A DESTINATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE
III.1.1. Mener des actions communes à l'ensemble des infrastructures à destination de l'activité économique
<i>III.1.1.1. Exécuter le plan SOWAFINAL 2 (Société wallonne de financement alternatif), en l'adaptant si nécessaire</i>
Pas d'indicateurs à sexuer.
<i>III.1.1.2. Etablir un nouveau programme ambitieux de financement alternatif SOWAFINAL 3</i>
Pas d'indicateurs à sexuer.
III.1.3. Soutenir les ports autonomes
Pas d'indicateurs à sexuer.
III.1.6. Renforcer le soutien aux ateliers de travail partagé et halls relais agricoles et logistiques à vocation agricole
REPARTITION SEXUEE du nombre de projets sélectionnés
IV. 1. ASSURER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS
IV.1.1. Recentrer l'alliance Emploi-Environnement sur la rénovation du bâti
<i>IV.1.1.3. Promouvoir, dans l'alliance recentrée, l'efficacité énergétique du bâti existant dans les centres urbains et ruraux</i>
REPARTITION SEXUEE du nombre de personnes formées dans les CdC de la construction
IV.1.2. Réformer le système des primes et prêts Energie et logement
REPARTITION SEXUEE du montant des prêts signés Ecopack/renopack/access pack
Montant des primes Ecopack/renopack/access pack
IV.2. DEVELOPPER L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES
REPARTITION SEXUEE du nombre de démonstrateurs

Le CWFH se tient à la disposition pour l'examen des futurs indicateurs qui seront proposés pour les axes II et V.

En ce qui concerne l'axe V, le CWFH tient à souligner l'importance d'établir des indicateurs sexués qui soient en lien avec l'axe « numérique » du premier plan wallon « genre », plus particulièrement avec les travaux qui ont été réalisés au sein du Cabinet MARCOURT.
